

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 7 décembre 2017 à 14 h

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, rez-de-chaussée, le jeudi 7 décembre 2017, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe</u>

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA <u>Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du</u> greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2017 et portant sur le PTI 2018 - 2019 - 2020.

10.03 Questions

CA <u>Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du</u> greffe

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA <u>Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe</u>

Période de questions des membres du conseil.

30 - Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA <u>Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe</u> - 1170311002

Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2018, 2019 et 2020.

40 - Réglementation

- **40.01** Règlement Avis de motion et adoption d'un projet de règlement
- CA <u>Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe</u> 1170311004

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018 (2017-11).

70 - Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA <u>Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe</u>

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA: 7 Nombre d'articles de niveau décisionnel CE: 0 Nombre d'articles de niveau décisionnel CM: 0 Nombre d'articles de niveau décisionnel CG: 0

M^e Claude GROULX Secrétaire d'arrondissement Montréal, le mardi 28 novembre 2017



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2017/12/07 14:00



	Dossier # : 1170311002
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2018, 2019 et 2020

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

1. D'approuver la liste de projets jointe au sommaire décisionnel qui constitue le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissement prévus pour ces projets en 2018, 2019 et 2020;

- 2. De transmettre les prévisions budgétaires, conformément à l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), au comité exécutif;
- 3. D'autoriser le lancement des appels d'offres pour lesdits projets.

Signé par	Isabelle CADRIN	Le 2017-11-27 12:14
Signataire :		Isabelle CADRIN
		Directrice d'arrondissement
	Le Plate	au-Mont-Royal, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1170311002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services

administratifs_des relations avec les citoyens_des

communications et du greffe , Division des ressources financières

et matérielles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adopter la programmation des dépenses d'immobilisations pour

2018, 2019 et 2020

CONTENU

CONTEXTE

Au chapitre de ses dépenses d'immobilisations, l'arrondissement a reçu une dotation de la Ville centre de 24 085 000 \$ pour les années 2018-2019-2020.

Cette dotation représente une augmentation de 6 M\$ pour 2018 et de 4 M\$ pour 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

On demande au conseil d'arrondissement d'approuver la planification des dépenses d'immobilisations de l'arrondissement de 10 695 000 \$ pour 2018, 8 695 000 \$ pour 2019 et 4 695 000 \$ pour 2020. L'arrondissement réalisera au total plus de 15 M\$ de projets d'investissement en 2018, détaillée par programme, par projet et par source de financement au tableau en pièce jointe.

Les prévisions de dépense indiquées sont les dépenses nettes.

La planification 2018 au montant de 10 695 000 \$ se répartit ainsi :

	(000)
Programme de réaménagement de parcs	3 552 \$
Programme de protection des bâtiments sportifs	3 006 \$
Programme de réaménagement des infrastructures	7 158 \$
Programme de réfection routière	1 111 \$
Programme de protection des bâtiments	471 \$
Programmation totale :	15 298 \$
Sources de financement :	
Budget de fonctionnement	-1 300 \$
Surplus PTI 2017 ou surplus accumulé	-1 650 \$
Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux	-400 \$
Ville centre	-1 253 \$
Budget 2018 :	10 695 \$

JUSTIFICATION

L'approbation de la programmation par le conseil d'arrondissement est requise pour la poursuite des projets et le lancement d'appels d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Enveloppe fixée par le Conseil Municipal.

Tout comme pour le PTI 2015-2017, le PTI 2016-2018 et le PTI 2017-2019, il a été établi par le Comité exécutif qu'il n'y avait pas de surprogrammation possible.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le PTI 2018-2020 sera adopté à la séance extraordinaire du conseil du 7 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Charte de la Ville de Montréal, à l'article 144.5 ainsi qu'avec les directives budgétaires.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET Conseiller(ere) en gestion des ressources financieres

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-06

Stéphane CLOUTIER Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Objet:

Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.01

2017/12/07 14:00

Dossier #: 1170311004



Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé: De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 (numéro de règlement : 2017-11).

2018

Signé par	Isabelle CADRIN	Le 2017-11-27 13:43		
Signataire :	Isabelle CADRIN			
		Directrice d'arrandiscement		

Directrice d'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1170311004

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services

administratifs des relations avec les citoyens des

communications et du greffe , Division des ressources financières

et matérielles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier

2018

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de la réforme du financement des arrondissements qui a été amorcée en 2012, certaines mesures ont été instaurées, notamment la cession aux arrondissements, dès janvier 2013, d'un espace fiscal correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière sur tout immeuble imposable situé sur leur territoire, et d'une diminution équivalente des transferts centraux qui leur sont versés. Cette mesure permet aux arrondissements de profiter de leur croissance fiscale.

La taxe locale établit par l'arrondissement à 0,0606 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2017 n'a pas été indexée pour l'année 2018. Cependant, l'estimation de l'assiette de taxation a été ajustée afin de la maintenir au même seuil que 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0401 - 7 novembre 2016 - Adoption du règlement 2016-13 - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017 - Numéro de dossier : 1163416002

DESCRIPTION

La non indexation de la taxe locale, de même que l'ajustement de l'assiette de taxation pour la deuxième année du rôle d'évaluation, ont pour effet de diminuer à 0,0592 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière la valeur du taux de la taxe relative aux services, pour tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement au budget 2018. Comme il s'agit d'une taxe annuelle, le règlement devra être adopté chaque année.

JUSTIFICATION

En 2018, l'arrondissement a fait le choix d'utiliser ses surplus pour compenser les contraintes liées à la RFA plutôt que d'augmenter, comme par les années passées, sa taxe relative aux services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du nouvel espace fiscal représente une somme estimée à 9 919 800 \$ pour l'année 2018, soit le même montant qu'en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption de cette taxe, l'arrondissement ne pourra faire face à ses obligations en 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion (article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal*) : 29 novembre 2017

- · Dépôt de l'avis de motion : séance extraordinaire du CA du 7 décembre
- · Avis public (adoption): 8 décembre
- · Adoption du règlement 2017-11 : séance ordinaire du CA du 18 décembre
- · Avis de promulgation : 21 décembre
- · Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur l'ensemble ou une partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant	et	sens	de	l'inte	rvention
-------------	----	------	----	--------	----------

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis OUELLET, Service des finances

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET Conseiller(ere) en gestion des ressources financieres

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-12

Stéphane CLOUTIER Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe